

Reprises Libres en Musique de niveaux ini. à 3 (LEWB)

Directives pour les Juges (2017)

1. Omission d'un mouvement

Si un mouvement à présenter obligatoirement n'est pas exécuté,

- la note technique du mouvement en question est « **zéro** » ;
- les notes de chorégraphie et de degré de difficulté ne pourront pas être supérieures à **5,5**.

Les juges peuvent décider d'attribuer une note plus basse pour ces deux dernières rubriques (artistiques) si plusieurs mouvements sont manquants.

2. Mouvements incorrectement exécutés ou non autorisés

A. Si un des mouvements suivants est présenté (ne résultant donc pas d'une défense), il entraînera une note technique finale maximale de "**4,5**" pour l'ensemble du mouvement concerné et les notes de chorégraphie et de degré de difficulté ne pourront pas être supérieures à "**5,5**".

Les juges peuvent décider d'attribuer une note plus basse pour ces deux dernières rubriques (artistiques) si plusieurs mouvements de ce type sont exécutés de façon incorrecte par rapport à la réglementation des RLM.

* Kurzkehrt de plus de 180° : la note technique finale maximale pour les kurzkehrts sera "**4,5**" (même si une autre kurzkehrt est exécutée correctement);

* Si le pas n'est pas présenté sur une seule piste (sur des lignes droites ou courbes) au moins une fois, mais est seulement présenté, clairement, comme mouvement latéral (sur une épaule en dedans par exemple), la note technique finale maximale pour ce pas sera "**4,5**".

B. Si un mouvement **non mentionné** dans les mouvements obligatoires ou dans une des reprises classiques du niveau en question (sélectionnées par la Commission de Dressage) ni dans la liste ci-après des mouvements autorisés, est présenté **intentionnellement**, (exemples : appuyers au galop, demi-pirouettes au galop, piaffer, passage, ...),

- aucune note ne peut être attribuée à l'exécution technique du mouvement ;
- les notes de chorégraphie et de degré de difficulté ne pourront pas être supérieures à **5,5**.

Les juges peuvent décider d'attribuer une note plus basse pour ces deux dernières rubriques si plusieurs mouvements de ce type sont concernés.

C. Quelques exemples :

* Si une volte au trot de 10m (ou moins) à gauche est présentée intentionnellement au niveau « ini », la note technique finale maximale pour la volte au trot à gauche, sera "**4,5**" (même si une autre volte correcte est présentée à gauche) et les notes de chorégraphie et de degré de difficulté ne pourront pas être supérieures à "**5,5**".

* Un contre-changement de main au trot en appuyant est autorisé au niveau 3. Cependant, si plus d'un changement de direction y est effectué (= zig-zag), la note technique finale maximale pour les appuyers, tant à droite qu'à gauche, sera "**4,5**" et les notes de chorégraphie et de degré de difficulté ne pourront pas être supérieures à "**5,5**".

* Si une série de changements de pieds en l'air est présentée au niveau 3, la note technique finale maximale pour les changements de pied en l'air, tant à droite qu'à gauche, sera "**4,5**" et les notes de chorégraphie et de degré de difficulté ne pourront pas être supérieures à "**5,5**".

NIVEAU Initiation :

Mouvements autorisés :

- Trot enlevé dans les allongements de foulées

Mouvements interdits :

- Voltes, demi-voltes et demi-voltes renversées de 10m ou moins.
- Serpentine au trot de 4 boucles ou plus
- Serpentine au galop
- Contre-galop
- Tous les mouvements de côté (cession à la jambe incluse)
- Reculer
- Demi-tour sur l'arrière main
- Transition du galop vers le pas
- Transitions du galop vers l'arrêt et inversement
- Tous les mouvements d'un plus haut niveau (sauf mouvements éventuellement autorisés ci-dessus)

NIVEAU 1 :

Mouvements autorisés :

- Cession à la jambe
- Demi-tours sur l'avant-main / arrière-main
- Überstreichen

Mouvements interdits :

- Voltes, demi-voltes et demi-voltes renversées au trot de 8m ou moins
- Voltes, demi-voltes et demi-voltes renversées au galop de 10m ou moins
- Serpentine au trot de 2 boucles le long de la piste
- Tous les mouvements de côté, excepté la cession à la jambe
- Contre-galops
- Changements de pied de ferme à ferme
- Transitions du galop vers l'arrêt et inversement
- Tous les mouvements d'un plus haut niveau (sauf mouvements éventuellement autorisés ci-dessus)

NIVEAU 2 :

Mouvements autorisés :

- Epaulement en dedans

Mouvements interdits :

- Renvers, travers et appuyés
- Changements de pied en l'air
- Tous les mouvements d'un plus haut niveau (sauf mouvements éventuellement autorisés ci-dessus)

NIVEAU 3 :

Mouvements autorisés :

- Renvers et travers au trot seront pris en compte dans la chorégraphie mais ne remplacent pas les appuyés imposés.

Mouvements interdits :

- Renvers, travers et appuyés au galop
- Zig-zag (c-à-d avec plus d'un changement de direction)
- Séries de changements de pied en l'air (niv. 3 - chevaux) et changements de pied en l'air isolés (niv. 3 - poneys)
- Tous les mouvements d'un plus haut niveau (sauf mouvements éventuellement autorisés ci-dessus)

FL 20/02/2017